

EXTRAIT DU

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE VIANDEN

Séance publique du 30 avril 2025

Date de la convocation publique: 24.04.25

Date de la convocation des conseillers: 24.04.25

Présents: M. WEYRICH François, Bourgmestre, MM. PETRY Paul, MAJERUS Henri, Echevins, M. KLASSEN Jean-Marie, M. VINANDY Jean-Claude, MME SCHAEFER Patty, Mme MARQUES CONSTANTINO Adelaïde, M. DÜBBERS André, M. RODRIGUES TEIXEIRA Fernando José; conseillers communaux, M. Pol Schaus, secrétaire communal

Absent(s):exc.:

Absent(s):non exc.:

Point de l'ordre du jour: 02c

Objet: Fixation des prix d'entrée au Musée de l'Histoire de Vianden

Le Conseil Municipal

Revu sa délibération du 15 décembre 2008 portant fixation des prix d'entrée au Musée de l'Histoire de Vianden:

les prix d'entrée au Musée de l'Histoire de Vianden sont fixés comme suit:

Entrée adultes:	3,00 €
Entrée groupes adultes p. pers.:	2,00 €
Entrée enfants de < 6 ans:	gratuit
Entrée enfants de 6 à 12 ans:	1,50 €
Entrée groupes enfants p. pers.:	1,00 €

Un groupe = 15 personnes

Considérant que cette délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur le 06 janvier 2009, réf.4.0042,

Considérant que la recette inscrite à l'article 2/833/706080/99001 du budget de l'exercice 2025 s'élève au montant de 4.000,00€ ;

Vu le budget communal de l'exercice 2025, arrêté par le Conseil Communal dans sa séance du 11 décembre 2024,

Vu l'approbation du budget 2025 par l'autorité supérieure en date du 15 janvier 2025 ;

Vu l'introduction de la taxe touristique par le conseil communal en date du 11 décembre 2024 ;

Considérant que cette délibération a été approuvée par l'autorité supérieure en date du 04 mars 2025 ; réf : FC05-2024-A529 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Après en avoir délibéré conformément à la loi et procédé au vote

Décide à l'unanimité des voix

les prix d'entrée au Musée de l'Histoire de Vianden sont fixés comme suit:

Entrée (à partir de 13 ans)	4,00 €
Entrée groupes adultes p. pers.:	3,00 €

Entrée enfants de 0 à 12 ans:	gratuit
-------------------------------	---------

Un groupe = 15 personnes

Ces tarifs tiennent compte de la taxe touristique de 1€ applicables sur tous les droits d'entrées.

Les recettes seront comptabilisées sous l'article 2/833/706080/99001.

Prie
l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente.

En séance, date que dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Vianden, le ..06/05/15

Le Bourgmestre, Le Secrétaire,





AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 30 avril 2025 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la fixation des prix d'entrée au Musée de l'Histoire de Vianden, est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal.

Réf : FC05-2025-A217

Vianden le 03 juillet 2025
Pour le Collège Echevinal
Le Bourgmestre
François Weyrich



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 30 avril 2025 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la fixation des prix d'entrée au Musée de l'Histoire de Vianden, a été dûment publiée.

Réf : FC05-2025-A217

Vianden le 07 juillet 2025
Pour le Collège Echevinal
Le Bourgmestre
François Weyrich





Prince Vic. Abens
Boîte Postale 10
L-2401 VIANDEN

Tel.: +352/83 48 21-0
Fax: +352/83 48 26

E-mail: secretariat@vianden.lu
www.vianden.lu



AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 30 avril 2025 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la fixation des prix d'entrée au Musée de l'Histoire de Vianden, est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal.

Réf : FC05-2025-A217

Vianden le 03 juillet 2025
Pour le Collège Echevinal
Le Bourgmestre
François Weyrich





Ville de Vianden

Finances communales

Autre impôt, taxe ou redevance

Date délibération : 30/04/2025

Référence

FC05-2025-A217

APPROBATION

La délibération du 30 avril 2025 prise par le conseil communal de la Ville de Vianden transmise en date du 7 mai 2025 relative à la fixation des prix d'entrée au Musée de l'Histoire de Vianden (Point de l'ordre du jour : 02c) est approuvée.

Celle-ci doit encore être publiée en due forme et reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, aux fins d'en faire mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Fait le 27 juin 2025

Le Ministre des Affaires intérieures,

Léon Gloden